

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 8 NOVEMBRE 2013**

R

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 novembre 2013

www.eau-artois-picardie.fr

OT 1

ETAIENT PRESENTS :

Présidence :

LEMAY Patrick
Président – Représentant des Usagers

Vice-Présidence :

SCHEPMAN Jean
Vice - Président – Représentant des Collectivités Territoriales

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel

RAOULT Paul

SIMÉON Gilbert

Représentants des Usagers :

BRACQ Dominique

DIDIO Jean-Christophe

FAICT Olivier

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur FOUQUART Pascal, représentant Madame BOUYER Sophie, DRAAF Nord Pas-de-Calais
Monsieur PREVOST Olivier, représentant Monsieur PASCAL Michel, DREAL Nord Pas-de-Calais
Monsieur TACHAU Stéphane, représentant Monsieur RATEL Christian, DRFIP Nord Pas-de-Calais
Monsieur THEROUANNE Max, représentant Monsieur GRALL Jean-Yves, Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais

Représentant du Personnel :

VERHAEGHE Hubert (Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration)

Membres non permanents :

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc, VNF
Monsieur DELABIE Matthieu et Monsieur MERCIER Vincent, représentant Madame GAUTHIER Odile, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François, BRGM

Membres consultatifs :

THIBAUT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Assisté de Mrs CAPPELLE, COURTECUISSSE, DOLLET, JOURDAN, KARPINSKI, LABRUNE, LEMAIRE,
MARIEN, PRUVOT, VALIN, VERHAEGHE,
Mmes AUBERT, MARTIN, LESSENS, VALLEE

ETAIENT EXCUSÉS :

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

CAU Emmanuel

FLAJOLET André

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie,

mandat à Mr LEMAY Patrick

LUCQ Chantal

mandat à Mr LEMAY Patrick

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

COTEL Jacques

DEFLESSELLE Claude

EECKHOUDT Patrick

GAQUERE Raymond

Représentants des Usagers :

CELLIEZ Pierre-André

DECOOL François

MORTIER Jacques

ROUSSEL Bruno

VANTYGHEM Thierry

R

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

CABAU WOEHREL Christine, Directrice du Grand port maritime de Dunkerque

COUPU Jean-Marie, Directeur interrégional de la mer Manche orientale — mer du Nord

DÉMARCO François, Directeur Général BRGM, Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GAUTHIER Odile, Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
Représentée par Mr DELABIE Matthieu et Mr MERCIER Vincent

HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais

PAPINUTTI Marc, Directeur Général de Voies Navigables de France, Représenté par Mr DEFRESNE
Jean-Pierre

Représentant du Personnel :

LEFEBVRE Jean-Pierre (Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration)

Membres consultatifs :

ANSELME Jean-Pierre, Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

POHER Hervé, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)*

Mandataire	Mandant
Collège des Usagers	
LEMAY Patrick	BARAS Jean-Marie
LEMAY Patrick	LUCQ Chantal
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
THEROUANNE Max	GRALL Jean-Yves
PREVOST Olivier	PASCAL Michel
TACHAU Stéphane	RATEL Christian

R

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2013

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

- 2.1 - Situation des engagements (lignes X13).
- 2.2 - Participations financières pour l'épuration industrielle (lignes X132 et X133).

3 - Epuration publique :

- 3.1 - Situation des engagements (lignes X110, X113, X115 et X150).
 - 3.1.1 - Participations financières pour la réalisation des stations d'épuration (ligne X110) et l'assistance technique des collectivités (ligne X150).
- 3.2 - Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124).
 - 3.2.1 - Participations financières à la création des réseaux d'assainissement (lignes X120).
 - 3.2.2 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122).

4 - Eau potable :

- 4.1 - Situation des engagements (lignes X21, X23 et X25).
- 4.2 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X23).

5 - Lutte contre la pollution agricole :

- 5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152).
- 5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182).
- 5.3 - Point d'information sur l'agriculture biologique.
- 5.4 - Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187).

6 - Aménagement et gestion des eaux :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne X24).
- 6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240).
- 6.3 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243).
- 6.4 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244).
- 6.5 - Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245).
- 6.6 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246).

7 - Planification :

- 7.1 - Situation des engagements.
- 7.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE (ligne X290).

Handwritten signature and initials.

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 27 09 2013	X				Unanimité
2	2.2.1	13-I-073	EPURATION INDUSTRIELLE (n° 14611)	X				Unanimité
	2.2.2	13-I-074	POLLUTIONS ACCIDENTELLES WILLEFERT SAS (n° 14610)	X				Unanimité
	2.2.3	13-I-075	POLLUTIONS ACCIDENTELLES PGI-NORDLYS A BAILLEUL (n° 14637)	X				Unanimité
	2.2.4	13-I-076	ETUDE LUTTE CONTRE LES TOXIQUES SUR LA BRANCHE "ENNOBLISSEMENT TEXTILE" FEDERATION ENNOBLISSEMENT TEXTILE – PARIS (n° 14638)	X				Unanimité
3	3.1.1.1	13-I-077	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (n° 14600)	X				Unanimité
	3.1.1.2	13-I-078	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES (n° 14622)	X				Unanimité
	3.2.1.1	13-I-079	RESEAUX D ASSAINISSEMENT (n° 14602)	X				1 abstention de Mr BRACQ sur le dossier n°19107 (HLL CAD).
	3.2.1.2	13-I-080	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n° 14635)	X				Unanimité
	3.2.2.1	13-I-081	REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n° 14601)	X				Unanimité

R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4	3.2.2.2	13-I-082	REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT (n° 14633)	X				Unanimité
	4.2.1	13-I-083	PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (n° 14606)	X				Unanimité
	4.3.1	13-I-084	ETUDES ET ANIMATIONS ORQUE (n° 14607)	X				Unanimité
5	5.2.1.	13-I-095	POLLUTIONS DIFFUSES (n°14535)	X			X	Unanimité Délibération modifiée : Article 2 : ajouter « <u>pour engager ce dossier,</u> établir et signer... »
6	5.4.1	13-I-085	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (n° 14523)	X				Unanimité
	6.2.1	13-I-086	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION DE COURS D'EAU (n° 14567)	X				Unanimité
	6.3.1	13-I-087	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES (n° 14584)	X				Unanimité

R *05*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
7	6.3.2	13-I-088	PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES - CONVENTION N°19314 PASSEE AVEC VALENCIENNES (n° 14648)	X			X	Modification de l'article 2 : « Le statut de l'aide est conditionné à la solution de la question du partage du droit de pêche avec la Fédération du Nord de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique au bénéfice d'une association agréée ayant le même objet. Si cette solution n'était pas obtenue dans les 3 ans, la subvention serait transformée en avance remboursable en 20 ans ».
	6.4.1	13-I-089	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (n° 14561)	X				Unanimité
	6.5.1	13-I-090	PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES ACQUISITIONS ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE (n° 14562)	X				Unanimité
	6.6.1	13-I-091	PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DU RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU (n° 14581)	X				Unanimité
	7.2.1	13-I-092	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE LA CANCHE (n° 14547)	X			X	Unanimité. Suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC
	7.2.2	13-I-093	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE AMEVA BASSIN VERSANT SOMME AVAL (n° 14556)	X			X	Unanimité. Suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC

R *OT*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	7.2.3	13-I-094	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE AMEVA BASSIN VERSANT HAUTE SOMME (n° 14557)	X			X	Unanimité. Suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC
	7.2.4	13-A-...	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE ESCAUT VIVANT (n° 14582)		AF		X	Unanimité. Suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC

R

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9 H 40.

Il propose de poursuivre la formule de rotation de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour telle que validée par les membres de la CPI du 27 septembre 2013.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2013

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 27 septembre 2013.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 27 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)

Monsieur LABRUNE, en référence au point n°5.1 du dossier de séance de la CPI du 8 novembre 2013, présente la situation des engagements des lignes X18 et X152 « lutte contre la pollution agricole ».

	Xème programme – année 2013					
	Sous ligne X181	Sous ligne X182	Sous ligne X183	Sous ligne X185	Sous ligne X187	Sous ligne X152
Dotation de l'année	0	4,484	1,000	0,413	0,403	0,650
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} Janvier 2013	0	2,210	0,570	0,413	0,215	0,369
Engagements proposés à la CPI du 8 Novembre 2013	-	-	-	-	0,188	-
Reste disponible après le CA du 29 Novembre 2013	0	2,274	0,430	0	0	0,281

X181 : Elevages

X182 : Pollutions diffuses

X183 : Plan végétal pour l'environnement

X185 : Soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie

X187 : Maintien de l'agriculture en zones humides

X152 : Assistance technique aux agriculteurs

Le « reste disponible » de la ligne X18 (2,704 M€) sera utilisé d'ici la fin de l'année 2013 pour engager :

- les dossiers PEA en cours d'instruction (2,3 M€),
- les dossiers de Picardie issus de l'appel à projets PMBE et du deuxième appel à projets PVE.

Le « reste disponible » de la sous ligne X152 sera en partie utilisé d'ici la fin de l'année 2013 pour engager :

- le dossier du SATEGE de la Somme,
- le dossier de la MUAD de l'Aisne.

Dossiers présentés

5.2 – Participation financière à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision pour engagement au titre de la dotation de programme 2014 (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier d'étude de la progression de la pollution azotée dans la zone non saturée par la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin pour un montant total de participation financière de 51 254 €.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
19288.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Evaluation des pollutions azotées et de leurs flux de migration dans le territoire de l'Escrebieux	CUINCY, ESQUERCHIN, FLERS EN ESCREBIEUX, LAMBRES LEZ DOUAI, LAUWIN PLANQUE, BIACHE SAINT VAAST, BREBIERES, FRESNES LES MONTAUBAN, GAVRELLE, HENIN BEAUMONT, IZEL LES EQUERCHIN, NEUVIREUIL, OPPY, QUIERY LA MOTTE, VITRY EN ARTOIS, DOUAI	HT	102 508	102 508	102 508		S	50	51 254
TOTAL					102 508,00	102 508,00	102 508,00				51 254,00

Débats :

Monsieur LEMAY se félicite de la mise en œuvre de cette étude sur la zone non saturée. Elle pourra permettre de visualiser clairement l'avancement des nitrates dans cette zone.

Monsieur FAICT abonde dans le sens de Monsieur LEMAY en confirmant le besoin de savoir d'où provient l'azote pour que chacun prenne ses responsabilités.

Monsieur LEMAY ajoute qu'il est intéressant que l'opération s'organise en deux parties : la demande d'Hénin-Carvin est satisfaite tout en étudiant une solution de méthodologie à l'échelle du bassin.

Monsieur DIDIO demande si le dossier ne consiste qu'en une étude d'analyse sur l'état actuel de la zone non saturée ou si l'ambition est d'aller plus loin vers une modélisation du territoire qui permette d'anticiper sur les taux de nitrates dans la nappe en fonction d'apports hydrologiques, d'intrants extérieurs ou d'autres types de pollutions qui pourraient être identifiés dans le cadre de l'étude.

Monsieur LABRUNE précise qu'il ne s'agit pas d'une modélisation générale. Le dossier présenté vise à aller au-delà d'un simple constat local en commençant à l'expliquer mais ne porte pas sur une modélisation applicable à d'autres bassins.

Une étude de modélisation a été mise en œuvre avec le BRGM dans l'aire d'alimentation de Caix en Picardie, aire « la plus standard possible » en terme de géologie et d'agriculture avec le moins de particularités possibles pour essayer de trouver un moyen de modéliser de façon plus générale.

Monsieur THIBAUT rappelle que l'Agence a déjà financé un certain nombre d'études sur l'horizon superficiel, sur l'horizon profond et qu'il manquait l'horizon intermédiaire.

L'Agence reste attentive à la pertinence de cette étude sur l'horizon intermédiaire et à la rationalisation des études sur les captages ayant des problèmes en matière de nitrates. L'objectif, même s'il prend du temps, est de construire sereinement un lien entre l'aménagement du territoire en surface et les nappes et de savoir où on peut ou non modéliser.

Monsieur DIDIO précise qu'il aimerait que le dossier présente davantage une vision d'ensemble sur l'approche que l'Agence veut donner à cette problématique de la progression de la pollution azotée dans la zone non saturée. Il aimerait ainsi mieux comprendre comment l'étude va contribuer à une approche globale qui va déboucher sur des résultats utilisables notamment par le monde agricole sur l'amélioration de la qualité des nappes.

Monsieur THIBAUT explique que cette préoccupation est inscrite dans la deuxième partie de l'étude.

En réponse à Monsieur LEMAY, Monsieur LABRUNE confirme qu'il y a déjà des études au niveau français sur l'horizon intermédiaire notamment, comme l'indique le dossier de séance, sur le bassin Seine Normandie via un programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement (PIREN Seine).

La difficulté est de définir si des études réalisées ailleurs sont applicables ou non dans le bassin Artois-Picardie.

C'est pourquoi le dossier présenté propose de préciser et d'affiner en fin d'étude avec les partenaires une méthodologie (ce qui semble le plus pertinent en Artois-Picardie et selon la dimension donnée, ce que l'on peut espérer comme résultat).

Monsieur LEMAY rappelle que le sous-sol d'Artois-Picardie n'est pas homogène, ce qui complique l'exercice.

Monsieur MARIEN signale une petite modification de forme à apporter à la délibération, dans son article 2, pour indiquer clairement l'engagement du dossier en 2014.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier présenté.

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES»

n°13-I-095 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions moyennant la modification de forme de son article 2 : ajout de « pour engager ce dossier, établir et signer... ».

e

5.4 – Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 2 dossiers de maintien de l'agriculture en zone humides et prairies pour un montant total de participations financières de 187 775 €.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
19276.00	CHAMBRE D' AGRICULTURE DE REGION DU NORD PAS DE CALAIS	Programme 2014 de maintien de l'agriculture sur les zones humides du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, de la basse vallée de la Slack et de la boucle de la Lys à Erquinghem Lys	Parc Naturel Régional Scarpe Escaut - Basse vallée de la Slack - Boucles de la Lys	HT	197 750	197 750	197 750		S	70	138 425
19279.00	ELVEA NORD PAS DE CALAIS	Réalisation d'une évaluation du pâturage tournant dynamique	Région Nord Pas-de-Calais	TTC	70 500	70 500	70 500		S	70	49 350
TOTAL					268 250,00	268 250,00	268 250,00				187 775,00

* S : Subvention

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers présentés.

Il procède au vote de la délibération.

**La délibération «MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES»
n°13-I-085 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Point d'information

5.3 – Agriculture biologique

Monsieur LABRUNE présente la stratégie « agriculture biologique 2014-2018 » en référence au point complet du dossier de séance (mise en place d'un appel à projets).

Débats :

Monsieur SCHEPMAN demande si les élus de la Commission Permanente des Interventions et du Conseil d'Administration peuvent être associés à titre consultatif à l'avancement des appels à projets concernant leurs secteurs.

Il précise que le Conseil Général du Nord est favorable à l'évolution de l'agriculture biologique (qu'il prend en compte dans le cadre du Plan Bio régional).

Monsieur THIBAUT précise que les membres de la Commission Permanente des Interventions seront associés avec voix décisionnelle à l'avancement des dossiers présentés en instance.

Il précise que les membres du Conseil d'Administration (dont les élus) reçoivent les dossiers de la CPI et auront accès à l'information. Ils peuvent participer par ailleurs à la CPI en tant que membres non permanents (avec voix consultative).

6 – AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 – Situation des engagements (ligne X24)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 8 novembre 2013, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.



Ligne X24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	X24 TOTAL	X240 Entretien et restauration des cours d'eau	X241 Curage des sédiments toxiques	X242 Erosion	X243 Entretien et restauration des zones humides	X244 Prévention des inondations	X245 Acquisitions foncières de ZH et de ZEC	X246 Rétablissement de la continuité écologique
DOTATION ANNUELLE 2013	10 100 000 €	2 580 000 €	600 000 €	650 000 €	1 470 000 €	1 300 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €
NOUVELLE REPARTITION PAR SOUS-LIGNE AU 10/10/2013	10 100 000 €	2 810 000 €	600 000 €	650 000 €	1 920 000 €	1 475 000 €	1 050 000 €	1 595 000 €
DEJA ENGAGE AVANT LA CPI DU 08/11/2013	7 483 957 €	2 551 350 €	356 880 €	540 418 €	1 445 108 €	1 182 411 €	653 440 €	761 350 €
DOSSIERS SOUMIS A DECISION DE LA CPI DU 08/11/2013	1 218 086 € 15 dossiers	114 918 € 2 dossiers	0 €	0 €	370 591 € 3 dossiers	172 416 € 4 dossiers	373 490 € 3 dossiers	295 171 € 3 dossiers
CUMUL DES ENGAGEMENTS APRES CPI DU 08/11/2013	8 817 543 €	2 666 268 €	356 880 €	540 418 €	1 815 699 €	1 354 827 €	1 026 930 €	1 056 521 €
SOLDE	1 282 457 €	143 732 €	243 120 €	109 582 €	104 301 €	120 173 €	23 070 €	538 479 €
% D'ENGAGEMENT	87,30 %	94,90 %	59,50 %	83,10 %	94,60 %	91,90 %	97,80 %	66,20 %

Monsieur JOURDAN précise :

- que la ligne X241 « Curage des sédiments toxiques » sera engagée à terme à 100% (Engagements prochains de conventions d'attribution suite au dossier global de la Communauté d'agglomération de la part du Hainaut validé en CPI du 27 septembre).

- que la ligne X242 « Erosion » sera également engagée à terme à 100% (suite à des décisions du directeur général).

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 novembre 2013

Handwritten signature and initials

Dossiers présentés

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

2 dossiers d'entretien et restauration des cours d'eau (ligne X240) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 114 918 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1916100	Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu	Renaturation de la Tarsy dans le centre ville de Leval	La Tarsy à Leval	64 435	P1
2	1920000	Fédération du Pas-de-Calais des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Travaux de restauration écologique des cours d'eau et des zones humides sur le département du Pas-de-Calais	Bassin versant de l'Authie, de la Canche, de la Hem et de l'Aa rivière.	50 483	P1
TOTAL GENERAL					114 918	

Monsieur JOURDAN illustre les travaux prévus dans le cadre de ces dossiers au travers de photos.

Débats :

Monsieur BRACQ demande pourquoi le dossier de la Fédération du Nord est subventionné à hauteur de 80 % alors que celui de la Fédération du Pas-de-Calais est financé à 50 % par l'Agence.

Monsieur JOURDAN explique que les dossiers sont éligibles au déplafonnement.

Dans le cadre du dossier de la Fédération de Pêche du Nord, l'agglomération locale participe à hauteur de 20%. La Fédération a donc sollicité l'Agence à hauteur de 80%, taux de délibération d'intervention.

La Fédération de Pêche du Pas-de-Calais a quant à elle une convention avec la région Nord Pas-de-Calais. Le plan de financement est validé avec le Conseil Régional NPDC pour être à 50% Agence / 50% Région sur plusieurs projets de la Fédération de pêche du Pas-de-Calais.

Monsieur DIDIO demande si la réalisation des travaux est organisée dans le cadre d'associations d'insertion économique.

Monsieur JOURDAN explique que l'Agence accompagne soit une intervention soit intervient directement en subventionnant des contrats uniques d'insertion.

L'Agence demande généralement aux collectivités qu'elle accompagne qu'elles mettent une clause sociale dans leur marché. Les Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais ne sont pas

officiellement soumises à la loi MOP.

Cependant, dans le cadre des règles de concurrence, étant donné qu'elles bénéficient de financements publics et de fonds FEDER, elles ont mis en place un système de consultation comme le ferait n'importe quelle collectivité.

Elles ont ainsi une clause sociale dans les marchés d'attribution des travaux aux entreprises.

Monsieur JOURDAN confirme que l'intérêt des travaux financés sur ce type de projets est de valoriser l'insertion au sens des associations.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 2 dossiers «entretien et restauration des cours d'eau».

Il procède au vote de la délibération correspondante.

***La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU»
n°13-I-086 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

6.3 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

3 dossiers d'entretien et de restauration des zones humides (ligne X243) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 370 591 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1	1928300	Syndicat Mixte Parc Naturel Scarpe Escaut	Travaux pluriannuels (2013/2015) d'entretien écologique de 7 zones humides d'une surface de 274,70 ha au sein du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.	Bassins versants de la Scarpe canalisée et du fleuve l'Escaut canalisé	154620	P1
2	1930800	VALENCIENNES	Etude de maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration et d'aménagement écologique de l'Etang du Vignoble sur la commune de Valenciennes.	Etang du Vignoble situé sur la commune de Valenciennes.	78806	P1
3	1931400	VALENCIENNES	Mise en oeuvre opérationnelle du plan de gestion de l'Etang du Vignoble sur la commune de Valenciennes : travaux de restauration (lot 1).	Etang du Vignoble situé sur la commune de Valenciennes.	137165	P1
Sous-Total P1					370591	P1
TOTAL GENERAL					370591	

Monsieur JOURDAN présente, en référence au point complet de présentation, le dossier particulier de Valenciennes sur la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion de l'étang du Vignoble.

Ce dossier concerne sur un plan d'eau Directive Cadre sur l'Eau avec un objectif de bon potentiel écologique à échéance 2015. Le projet est pertinent pour assurer les objectifs de la DCE.

Il se pose cependant un problème lié à la pratique de la pêche sur le plan d'eau.

La délibération d'intervention de l'Agence précise qu'une contrepartie de l'aide de l'Agence sur les opérations sur terrain public peut être demandée par l'Agence notamment sous la forme d'un partage du droit de pêche avec les fédérations de pêche au bénéfice des associations agréées de pêche.

Aujourd'hui, l'exploitation de la pêche sur l'étang du Vignoble est privative et il existe un contentieux entre la commune, l'Etat et la Fédération de pêche du Nord sur le statut juridique du plan d'eau.

Le fait de conditionner l'aide de l'Agence au partage du droit de pêche avec la fédération pose un problème au maître d'ouvrage qui a réagi.

Monsieur BARAS, Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, souhaite quant à lui, le partage du droit de pêche au profit de la Fédération et l'a fait savoir par courrier adressé à l'Agence de l'Eau.

Débats :

Monsieur LEMAY propose dans un premier temps de voter pour les dossiers de la délibération « Entretien et Restauration des zones humides » qui ne présentent pas de problème particulier :

- Dossier du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional Scarpe Escaut,
- Dossier de Valenciennes – 1^{ère} partie : Etude de maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration et d'aménagement écologique de l'étang du Vignoble sur la commune de Valenciennes.

En conséquence,

***La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »
n°13-I-087 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

Monsieur LEMAY propose dans un deuxième temps de débattre sur la 2^{ème} partie du dossier de Valenciennes : Mise en oeuvre opérationnelle du plan de gestion de l'Etang du Vignoble sur la commune de Valenciennes : travaux de restauration.

Monsieur PREVOST explique qu'il n'existe pas de contentieux avec l'Etat.

Les services de Police de l'eau donnent un avis mais pas de décision sur la qualité « eaux libres / eaux closes ». Ils ont ainsi donné un avis en qualifiant l'étang du vignoble d' « eau libre ».

La circulaire de décembre 2008 précise clairement que dans le cadre de l'instruction des dossiers, les services de Police de l'Eau ne tiennent pas compte du caractère « eaux libres » ou « eaux closes ».

L'étang du Vignoble est particulier puisqu'il s'agit d'un plan d'eau déclaré au titre de la Directive Cadre sur l'Eau qui a déjà connu des problèmes d'invasions d'espèces exotiques et qui a pour objectif dans le SDAGE d'atteindre le bon potentiel pour 2015. Les travaux prévus vont dans le sens d'une amélioration pour atteindre les objectifs DCE.

Le dossier comporte deux parties à bien distinguer :

- La partie « gestion de droit de pêche » avec la notion « eaux libres / eaux closes »,
- La partie « Préservation des milieux et restauration ».

Monsieur PREVOST souligne que le fait d'autoriser les travaux n'aura pas de conséquence sur la partie posant problème qui est la gestion de droit de pêche.

Pour trancher ce problème « eaux libres / eaux closes », il faudra que la ville de Valenciennes et la Fédération de Pêche du Nord, soit, aient un rapprochement amiable, soit, aillent devant les tribunaux de l'ordre judiciaire.

Il insiste sur la nature de l'étang suivi au niveau européen et sur la nécessité des travaux.

Monsieur LEMAY considère qu'il est important d'autoriser l'aide au regard des objectifs DCE de l'étang du Vignoble. Cependant, l'aspect « droit de pêche » ne devrait pas être tranché par l'Agence : il faut renvoyer les deux parties à la discussion. La Fédération de Pêche du Nord et la ville de Valenciennes doivent aboutir à un accord.

Monsieur JOURDAN précise que le statut juridique du plan d'eau est sans objet sur la mise en œuvre de la délibération d'intervention de l'Agence.

La CPI doit décider si elle met en œuvre l'alinéa mis à disposition dans la délibération de programme : « Le versement de l'aide est conditionné au partage du droit de pêche avec la Fédération du Nord de pêche et de protection du milieu aquatique au bénéfice d'une association agréée ayant le même objet ».

La Fédération de pêche souhaite que l'Agence subordonne l'aide financière aux travaux au partage du droit de pêche sachant qu'actuellement la pêche est privée et qu'il n'y a pas d'acquiescement de la redevance milieu aquatique par les pêcheurs de l'étang du Vignoble envers l'Agence.

Monsieur DIDIO souligne que selon l'intérêt supérieur du milieu naturel, l'Agence doit faire en sorte de mettre en œuvre les moyens financiers nécessaires à l'atteinte du bon état écologique. L'Agence n'a pas pour rôle de se positionner dans les conflits entre associations. Il faut laisser du temps aux associations pour trouver un terrain d'entente.

Monsieur THIBAUT précise que la CPI, outre sur le fait d'apporter l'aide financière, doit décider si elle applique ou non le conditionnement de l'aide au partage du droit de pêche tel que lui permet sa délibération de programme.

Il confirme que les travaux sont pertinents et nécessaires pour atteindre le bon potentiel du plan d'eau.

Monsieur THIBAUT pose les éléments du débat :

Les arguments « pour » le conditionnement du partage du droit de pêche :

- Même s'ils ne formulent qu'un avis, les services de l'Etat qualifient l'étang du Vignoble « d'eau libre ».
Dans le cadre d'une eau libre, les pêcheurs doivent adhérer à une APPMA et payer la redevance à l'Agence de l'Eau.
L'aide de l'Agence est accordée à des personnes qui ne payent pas de redevance à l'Agence de l'Eau.

- De l'argent public est accordé pour un projet, le fait de le conditionner à un partage avec le plus grand nombre de pêcheurs est un argument réel.

Les arguments « **contre** » le conditionnement du partage du droit de pêche :

- Les conflits sont tels au niveau local que si le conditionnement est appliqué, les travaux risquent de ne pas se réaliser à court terme et la réalisation du projet sous cette forme est en péril.

Monsieur LEMAY souligne qu'il faut que les administrateurs décident sur des éléments de son ressort c'est-à-dire de l'attribution ou non de l'aide.

En revanche, l'Agence n'a pas à résoudre les différents existant entre la Fédération de pêche et la ville de Valenciennes.

Monsieur SCHEPMAN indique qu'il ne comprend pas pourquoi une solution ne pourrait pas être trouvée sur le partage du droit de pêche. Il propose de renvoyer le dossier tant que les deux parties ne trouvent pas un accord.

Monsieur JOURDAN précise que le dossier est subordonné à une aide de l'Agence ainsi qu'à des fonds FEDER. Si le dossier est renvoyé et qu'il n'y a pas d'aide de l'Agence aujourd'hui, le maître d'ouvrage risque de perdre son aide européenne, ce qui met en péril le dossier au regard de l'atteinte du bon potentiel écologique pour 2015.

Monsieur MARIEN traduit la position vers laquelle tend le débat : la décision ne peut venir que d'un accord entre les parties ou d'une décision de justice. Si cette décision de justice aboutit à déclarer le plan d'eau en tant qu'eau libre, le maître d'ouvrage devra se mettre en adéquation avec la loi avec une association agréée versant redevance à l'Agence. Cette décision est du ressort de la justice.

Monsieur THIBAUT confirme que le fait de décider si le plan d'eau est une eau libre ou une eau close n'appartient pas à l'Agence.

En revanche, la délibération de programme de l'Agence stipule qu'elle peut demander une contrepartie du partage du droit de pêche.

La question posée et appartenant à la CPI est donc de savoir si elle veut ou non conditionner l'aide au partage du droit de pêche.

Ce positionnement est indépendant de la décision de justice, même si à terme la décision de justice tranche sur la qualification du plan d'eau en tant qu'eau libre, l'association de pêche devra être agréée et donc la question résolue.

Monsieur DIDIO propose de conditionner l'aide au fait que les deux parties s'en remettent à une médiation pour aboutir à une solution.

Monsieur LEMAY indique que dans ce cas, l'aide serait attribuée sous cette condition.

Monsieur MARIEN précise que la médiation n'est pas référencée strictement dans le droit français. Le médiateur de la république intervient dans les litiges entre particuliers et administration. Il s'agit ici d'un conflit entre une association et la fédération de pêche pour une déclaration décidée par

juge judiciaire.

La médiation ne pourrait se faire qu'en cherchant un arbitre commun désigné par les deux parties.

Monsieur THIBAUT souligne que dans tous les cas il faut que la condition puisse être levée rapidement étant donnée l'aide européenne.

Dans ce cas, la condition serait le lancement d'une procédure d'arbitrage et non son résultat.

Monsieur GRIERE souligne que de toute façon avec l'aide publique qu'a fourni l'Agence de l'Eau, l'APPMA, a posteriori, pourra faire valoir en justice que cette aide est publique et lui donne le droit d'accès au plan d'eau.

Arrivée de Monsieur RAOULT (10 h 30).

Monsieur LEMAY propose de voter séparément :

- L'attribution de l'aide de l'Agence (Article 1 de la délibération),
- Le conditionnement ou non (Article 2 de la délibération).

La Commission Permanente des Interventions vote à l'unanimité l'attribution de l'aide de l'Agence au projet. L'article 1 est adopté.

Poursuite du débat sur le conditionnement ou non de l'aide de l'Agence :

Monsieur THIBAUT rappelle l'article 2 de la délibération : « Le versement de l'aide est conditionné au partage du droit de pêche avec la Fédération du Nord de pêche et de protection du milieu aquatique au bénéfice d'une association agréée ayant le même objet ».

Soit la CPI décide de maintenir cet article, soit elle décide de le supprimer.

En réponse à Monsieur BRACQ, Monsieur THIBAUT explique qu'au moment de la loi sur l'eau et milieux aquatiques, la définition des « eaux libres / eaux closes » a été revue. Les pêcheurs ont perdu les arbitrages et il y a donc plus d'eaux closes depuis la loi sur l'eau.

La ville de Valenciennes a décidé de faire jouer ces nouvelles clauses et a considéré que l'étang du Vignoble, qui jusque-là était considéré comme une eau libre et donc entraînait l'adhésion obligatoire à une association de pêche et à la fédération de pêche, devenait une eau close.

L'association est donc sortie de la fédération de pêche et s'est constituée en association privée. Elle ne paye donc plus de cotisation à la fédération de pêche et de redevance à l'Agence de l'Eau.

Les pêcheurs payent donc une cotisation de 25 € à l'année au lieu de 64 €. L'étang du Vignoble concentre 1800 pêcheurs.

L'enjeu pour Valenciennes est financier.

Le sujet est également important pour la fédération de pêche.

Monsieur BRACQ rappelle que l'Agence n'a pas à se positionner sur le sujet et doit se préoccuper uniquement du bon état de l'eau.

Monsieur RAOULT souligne que le sujet des eaux closes a été discuté longuement au Parlement.

Il fait remarquer la tendance de vouloir échapper à l'imposition au détriment de la solidarité.

Il souligne que des ilots d'inégalités se créent devant la loi.

Monsieur RAOULT indique qu'il ne faut pas céder à la pression du maître d'ouvrage mettant en avant la mise en péril de la réalisation des travaux alors qu'il ne cotise pas à l'Agence.
En d'autres termes, il ne paye pas l'impôt mais demande à être subventionné pour ses travaux.

Monsieur PREVOST rappelle que l'étang du Vignoble est un plan d'eau au sens de la DCE. Les travaux sont intéressants pour atteindre le bon potentiel.

Monsieur F. PRUVOT propose de conditionner le versement de la participation financière à un accord entre les deux parties (ce qui leur donnerait un délai de 3 ans).

Monsieur DELABIE fait remarquer que selon la typologie des maîtres d'ouvrage qui proposent des dossiers, il existe parfois des conflits d'intérêts liés à leur structure.

La question sur laquelle pourra réfléchir à l'avenir l'Agence de l'Eau sera de savoir si elle peut avoir des maîtres d'ouvrage à différents spectres d'enjeux : usagers à titre récréatif, non cotisants ou potentiel cotisants aux instances fédérales et potentiellement redevables au titre de la ressource auprès de l'Agence.

Les statuts des maîtres d'ouvrage seront donc importants à prendre en compte pour l'Agence en les conditionnant éventuellement à une clarté de leurs intentions vis-à-vis de la ressource en eau.

Monsieur LEMAY souligne que les remarques de Monsieur DELABIE sont intéressantes dans le cadre d'une future réflexion générale de l'Agence.

Il souligne qu'il faut trouver en attendant une solution au problème posé.

Il fait remarquer que s'il l'on prend en compte strictement l'intérêt de l'Agence, la décision de conditionner strictement le partage du droit de pêche lui serait favorable (avec en conséquence le versement de redevances).

Monsieur JOURDAN confirme que s'il y a partage du droit de pêche ou si le statut « eau libre » est respecté, un certain nombre de pêcheurs devra en effet s'acquitter de la redevance milieux aquatiques. Il précise que la redevance milieux aquatiques est actuellement de 8,80€.

Monsieur DELABIE fait remarquer que l'Agence de l'Eau est exposée quelle que soit la décision qu'elle va rendre.

R

Elle doit prendre la décision la « moins mauvaise » qui serait celle de prendre en compte les paramètres extérieurs (cotisation à la Fédération de pêche, redevance et une contribution globale positive dans les missions portées par l'Agence).

Monsieur THIBAUT expose les trois solutions possibles :

- 1) **Prise en compte de l'article 2 de la délibération** : « Le versement de l'aide est conditionné au partage du droit de pêche avec la Fédération du Nord de pêche et de protection du milieu aquatique au bénéfice d'une association agréée ayant le même objet ».
- 2) **Suppression de l'article 2.**
- 3) **Modification de l'article 2** : « Le statut de l'aide est conditionné à la solution de la question du partage du droit de pêche avec la Fédération du Nord de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique au bénéfice d'une association agréée ayant le même objet.

Si cette solution n'était pas obtenue dans les 3 ans, la subvention serait transformée en avance remboursable en 20 ans ».

Monsieur BRACQ évoque le coût financier pour la ville de Valenciennes concernant la solution 3.

Monsieur THIBAUT souligne que l'aide transformée de l'Agence dans la solution 3 permet à Valenciennes un remboursement en 20 ans.

Monsieur LEMAY souligne que la 3^{ème} proposition est bonne car elle permet à l'Agence de rester la plus neutre possible envers les parties en jeu. Elle pousse également les parties à se rapprocher et trouver une solution.

Monsieur RAOULT souligne qu'une avance reste une aide avantageuse car il n'y a pas de taux d'intérêt et le remboursement se fait sur plusieurs années.

Il demande s'il est normal que l'Agence apporte une aide à une eau close.

Monsieur THIBAUT indique que l'Agence peut apporter une aide à une eau close et cela, d'autant plus, si elle est référencée au titre de la DCE.

Monsieur PREVOST rappelle que la circulaire « eaux closes / eaux libres » précise que le caractère « eaux closes / eaux libres » n'a aucune conséquence dans le cadre des instructions des dossiers loi sur l'eau pour l'atteinte des objectifs du SDAGE.

Monsieur LEMAY souligne qu'il est difficile pour l'Agence de prendre partie en mettant en place la solution 1 ou 2. La solution 3 a l'avantage de s'assurer que les travaux seront réalisés.

Il propose à la Commission Permanente des Interventions de voter en fonction des 3 propositions exposées par Monsieur THIBAUT.

Les membres de la CPI votent à l'unanimité en faveur de la solution 3.

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES - VALENCIENNES »

n°13-I-088 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Moyennant la modification de l'article 2 : « Le statut de l'aide est conditionné à la solution de la question du partage du droit de pêche avec la Fédération du Nord de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique au bénéfice d'une association agréée ayant le même objet.

Si cette solution n'était pas obtenue dans les 3 ans, la subvention serait transformée en avance remboursable en 20 ans ».

6.4 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

4 dossiers en faveur de la prévention des inondations (ligne X244) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 172 416 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° fiche	Dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1929200	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Travaux et maîtrise d'oeuvre des travaux de création de zones d'expansion de crues sur les communes de Nédonchel et de Fontaine-les-Hermans, dans le cadre du PAPI de la Lys.	Communes de Nédonchel et de Fontaine-les-Hermans. Bassin versant de la Clarence (Nave).	37 523	P1
2	1929400	HINGES	Travaux et maîtrise d'oeuvre des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Turbeauté, dans le cadre du PAPI de la Lys.	Commune de Hinges.	41 693	P1
3	1929500	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Travaux d'amélioration et de vidange de la Zone naturelle d'Expansion de Crues de Saint-Venant, dans le cadre du PAPI de la Lys.	Commune de Saint-Venant	53 200	P1
4	1929600	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Travaux d'aménagement de la Zone d'Expansion de Crues sur le fossé Justin à Allouagne	Communes de Allouagne et Lillers	40 000	P1
TOTAL GENEAL					172 416	

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «prévention des inondations».

Il procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS»
n°13-I-089 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des
Interventions.**

**6.5 – Participations financières en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien
de la biodiversité (ligne X245)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

3 dossiers en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)
pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 373 490 € (c.f. tableau
récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1925900	Département du Pas-de-Calais	Acquisition foncière de 4,7185 ha de zones humides situées dans le marais de Guînes (commune de Guînes)	Département du Pas-de-Calais, commune de Guînes	37 350	P1
2	1927500	Conservatoire Espace Littoral Rivages	Acquisitions foncières de 45,4860 ha de zones humides en zones côtières, dans le marais Audomarois et en moyenne vallée de la Somme	Bassin Artois-Picardie, communes de Oye-plage, Woignarue, Epagne-Epagnette, Mareuil-Caubert, Serques, Saint-Omer et Dunkerque.	227 640	P1
3	1936000	Conservatoire Espace Littoral Rivages	Renouvellement de l'animation territoriale 2014-2016 sur deux complexes humides du bassin Artois-Picardie : Marais audomarois et Moyenne vallée de la Somme.	Sur les sites du Marais Audomarois (périmètre d'intervention : 420 ha) et de la Moyenne Vallée de la Somme (périmètre d'intervention : 1 530 ha).	108 500	P1
TOTAL GENERAL					373 490	

Débats :

Monsieur THIBAUT précise qu'il existe sur ces dossiers un enjeu « chasse » puisqu'il y a des huttes de chasse sur certains des territoires concernés par les acquisitions.

Monsieur JOURDAN précise que le tableau annexé au point de présentation détaille la destination précise de chaque parcelle en rapport à la préservation de tous les usages (usages pêche, chasse, agricole). Aucun dossier ne présente de problématique particulière en rapport à la pérennité des usages.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité».

Il procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «acquisition zones humides, maintien de la biodiversité »
n°13-I-090 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**6.6 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité
écologique des cours d'eau (ligne X246)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

3 dossiers en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)
pour décision de la CPI pour un montant total de participations financières de 295 171 € (c.f. tableau
récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° Fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorite
1	1915700	SICOM Aménagement Hydraulique de la Selle	Etude pour le rétablissement de la continuité écologique de 8 ouvrages sur la Selle (59)	Bassin versant de la Selle (59)	53262	P1
2	1925000	Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Maitrise d'oeuvre (suivi des travaux) et travaux de restauration d'une zone humide en qualité de frayère à brochets	Marpent	156361	P1
3	1930100	Communauté d'Agglomération VALENCIENNES Métropole	Travaux de restauration de la continuité écologique de la Rhônelle au moulin de Famars par arasement du seuil	Commune de Famars. Bassin versant de la Rhonelle	85 548	P1
Sous-Total P1					295 171	P1
TOTAL GENERAL					295 171	

Monsieur JOURDAN présente les dossiers en apportant des illustrations photos (arasement du seuil de Famars, aménagement d'une annexe alluviale sur la commune de Marpent).

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau».

**La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU»
n°13-I-091 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

7 – PLANIFICATION

7.1 – Situation des engagements Appui à la gestion concertée

Madame AUBERT en référence au point n°7 du dossier de séance de la CPI du 8 novembre 2013, présente la situation des engagements de la ligne X29 « Appui à la gestion concertée » et les demandes de participations financières soumises à décision et avis de la Commission.

Ligne X29	X29	X290	X291	X292
Appui à la gestion concertée	TOTAL	Elaboration et suivi des SAGE	Elaboration et suivi des contrats de rivière, de baie...	Suivi des SDAGE
Dotations	715 000 €	621 900 €	93 100 €	0 €
Engagements décidés depuis le 1er janvier	710 520 €	617 420 €	93 100 €	0 €
Reste disponible après la CPI	4 480 €	4 480 €	0 €	0 €
% d'engagement	99%	99%	100%	

Dossiers présentés

7.2- Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE (ligne X290)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

3 dossiers « Elaboration et suivi des SAGE » (ligne X290) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 252 485 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° Fiche	Nom du maître d'ouvrage	Objet des travaux	Montant de participation financière
14	Syndicat Mixte du SAGE de la Canche	Animation de la Commission Locale de l'Eau	103 845 €
15	Syndicat Mixte AMEVA	Animation du SAGE Somme Aval	70 900 €
16	Syndicat Mixte AMEVA	Animation du SAGE Haute Somme	77 740 €
TOTAL			252 485 €

1 dossier « Elaboration et suivi des SAGE » (ligne X290) pour avis de la CPI avant décision du CA à titre de dérogation pour un montant total de participation financière de 41 117 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation repris en point n°3 du dossier de séance du CA du 29 novembre 2013) :

N° Fiche	Nom du maître d'ouvrage	Objet des travaux	Montant de participation financière
17	Association Escaut Vivant	Animation du SAGE Escaut Vivant	41 117 €

Ce dossier est présenté pour dérogation puisque le maître d'ouvrage a adressé sa demande de sollicitation financière récemment alors que l'action a démarré depuis le mois d'avril 2013 pour une durée d'un an.

L'association « Escaut Vivant » qui porte l'animation du SAGE à titre provisoire, explique qu'à la demande de la CLE, elle a répondu présente pour animer le SAGE malgré l'absence d'une trésorerie suffisante.

L'objectif de la CLE était de s'appuyer sur l'association pour mettre en place, au cours de l'année 2013, un syndicat mixte sur l'ensemble du bassin de l'Escaut pour porter les actions du SAGE.

Aujourd'hui, l'association demande la bienveillance des administrateurs du fait de son statut d'association.

Débats :

Monsieur THIBAUT précise qu'une erreur s'est glissée dans la formulation des délibérations : les aides restent identiques mais ne doivent pas être inscrites comme étant en TTC.

Les délibérations seront modifiées en conséquence.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 3 dossiers «Elaboration et suivi des SAGE» soumis à adoption.

Ces dossiers ne font pas l'objet de remarque.

Il procède au vote des délibérations correspondantes.

La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE- SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE LA CANCHE»

n°13-I-092 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions moyennant la suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC.

La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE- AMEVA – BASSIN VERSANT SOMME AVAL»

R

n°13-I-093 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions moyennant la suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC.

La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE- AMEVA – BASSIN VERSANT HAUTE SOMME»

n°13-I-094 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions moyennant la suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC.

Monsieur LEMAY propose de débattre sur le dossier de l'association Escaut Vivant soumis à l'avis de la CPI à titre dérogatoire avant décision du CA.

Monsieur BRACQ demande pourquoi ce dossier a pris du retard.

Madame AUBERT explique que le retard est dû à la situation particulière de l'association portant l'animation du SAGE très mobilisée dans l'objectif de mise en place du syndicat mixte au 1^{er} janvier 2014.

Monsieur SCHEPMAN rappelle qu'Escaut Vivant est une petite association avec peu de moyens (4 personnes).

La prise en charge de l'animation du SAGE a connu une période de flou.

Le SAGE de l'Escaut est étendu et il faudra à terme réfléchir à octroyer à ce SAGE des moyens supplémentaires pour qu'il puisse mieux avancer.

Monsieur SCHEPMAN souligne que le dossier est à envergure internationale puisqu'il est aussi important au niveau nord Européen pour la Belgique et la Hollande.

Monsieur THIBAUT souligne que l'association n'a pas le droit de continuer à porter le SAGE.

L'enjeu aujourd'hui est que le SAGE soit porté par un syndicat mixte dont la création connaît actuellement des difficultés.

La phase transitoire est plus longue que prévu et compliquée. Par ailleurs, l'association a commis une petite erreur administrative en ne déposant pas le dossier à temps à l'Agence.

Etant donné le contexte, l'indulgence des administrateurs est sollicitée.

Monsieur RAOULT confirme la difficulté d'avancement du SAGE Escaut Vivant mais fait remarquer qu'au final l'Agence sera tenue pour responsable.

Il faut trouver des accords politiques entre les élus du Cambrasis et du Valenciennois.

Monsieur RAOULT suggère que le Directeur de l'Agence de l'Eau et le Préfet provoquent une réunion pour faire évoluer la situation.

Il ajoute qu'il n'a pas le sentiment que le Sous-Préfet de Cambrai et le Sous-Préfet de Valenciennes soient en accord dans leurs discours respectifs, ce qui est encore plus gênant.

Le dossier doit avancer d'autant plus qu'il est en effet à envergure internationale. Il ne faudrait pas que le dossier s'enlise davantage.

Monsieur RAOULT indique être désespéré face à la situation sachant que même son président de communauté de communes ne veut pas cotiser.

Il existe des inerties très fortes : les élus du secteur ne sont pas persuadés de l'utilité du SAGE mais demandent malgré tout des subventions.

L'autorité de l'Etat doit s'affirmer avec plus de force pour que le dossier avance.

Monsieur AUBERT explique que le plus gros frein dans l'avancement du dossier est la création du syndicat mixte qui prend du temps.

L'objectif est qu'au 1^{er} janvier 2014, l'animatrice du SAGE Escaut intègre le nouveau syndicat.

Il y a donc urgence à ce que le nouveau syndicat mixte soit créé car l'association ne pourra plus porter le SAGE ensuite.

Monsieur THIBAUT précise que le point sera détaillé en Conseil d'Administration.

Monsieur LEMAY explique être favorable à ce que le dossier avance.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier d'Escaut Vivant soumis à l'avis de la CPI.

***La délibération «ELABORATION ET SUIVI DES SAGE- ESCAUT VIVANT»
n°13-A-...***

(intégrant la suppression de la mention de l'aide de l'Agence en TTC),

***reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et
est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 29 novembre 2013***

***Délibération et point de présentation joints au point n°3 du dossier du Conseil
d'Administration du 29 NOVEMBRE 2013.***

2 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

Monsieur VERHAEGHE présente quelques photos liées le dossier n° 19317 Procter et Gamble d'Amiens (évapo-concentrateur, fosse).

2.1. Situation des engagements (ligne X13)

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 8 novembre 2013, présente la situation des engagements de la ligne « activités économiques hors agricoles » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

La dotation 2013 de la ligne « lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » s'élève à 10,9M€ répartie en 3 sous-lignes :

Ligne X13 : Lutte contre la pollution des activités économiques	X132 Epuration industrielle	X133 Pollutions accidentelles	X135 Sites pollués	X13
Dotation 2013	10,738	0,080	0,082	10,900
Décidé depuis le 01/01/2013	6,953	0,000	0,082	7,035
Présenté en CPI du 08/11/2013	3,718	0,080		3,798
- Subvention	1,183	0,012		1,195
- Avance remboursable	2,535	0,068		2,603
Reste à engager	0,067	0,000	0,000	0,067

2.1. et 2.2. Participations financières pour l'épuration industrielle (lignes X132 et X133)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 7 dossiers d'épuration industrielle (ligne X132) pour un montant total de participations financières de 3 717 906 € :

N° Dossier	Nom MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
19274	SPECITUBES	Recyclage intégral des effluents après évaporation-concentration	SAMER	1 424 500	P1

19317	PROCTER ET GAMBLE AMIENS	Mise en place d'un bassin tampon et d'un pré traitement par évapoconcentration + distillation avant rejet à la station d'épuration d'Amiens ZI	AMIENS	956 199	P1
Sous-Total P1				2 380 699	
19061	REPORAMA	Raccordement au réseau public de collecte des eaux usées et économies d'eau. Pas de financement du volet « économie eau ».	RANG DU FLIERS: Camping "Le Fliers" et "Les Garennnes"	84 966	P2
19270	TOYOTOMI EUROPE	Epuration biologique des eaux usées issues du traitement physico-chimique	ONNAING	84 140	P2
19298	GLENCORE MANGANESE FRANCE	Acquisition et mise en place de matériel de mesure de débit et de prélèvement	GRANDE SYNTHE	92 700	P2
Sous-Total P2				261 806	
19255	GALLOO PLASTICS	Traitement et recyclages des eaux de ruissellements du site	HALLUIN	100 401	P3
19280	TEREOS SYRAL	Réduction des rejets de sels par la mise en œuvre de membranes d'osmose inverse	NESLE	975 000	P3
Sous-Total P3				1 075 401	
TOTAL GENERAL				3 717 906	

Monsieur VERHAEGHE présente en détail en séance les dossiers Specitubes, Procter et Gamble, Tereos Syral, Reporama.

Il précise que le point de présentation du dossier de séance comporte une petite erreur sur le montant de la PF pour le dossier Tereos Syral (page 4/6) : ce montant de PF est bien de 975 000 € tel que repris dans la fiche du dossier et la délibération.

Débats :

Monsieur LEMAY demande quelle est la destination du concentrat concernant le dossier Specitubes.

Monsieur VERHAEGHE explique que le concentrat est envoyé pour destruction en incinération.

Ce qui pose problème est la présence de métaux lourds.

Monsieur PREVOST, évoquant le dossier Specitubes, précise que l'arrêté préfectoral dont il est fait référence dans le dossier de séance n'est pas une conséquence de la campagne RSDE. Cet arrêté est bien compatible avec RSDE mais vise en premier lieu un toilettage des arrêtés des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) au regard des objectifs de bon état des milieux.

Il informe qu'un arrêté complémentaire a été pris le 14 octobre 2013 et impose la mise en service de la nouvelle installation de Specitubes au plus tard pour le 1^{er} septembre 2014.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 7 dossiers présentés.

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE » n°13-I-073 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

• 1 dossier au titre des pollutions accidentelles (ligne X133) pour un montant total de participation financière de 80 402 € :

N° Dossier	Nom MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
18906	WILLEFERT SAS	Prévention et traitement des pollutions chroniques et accidentelles des rejets industriels, domestiques et pluviaux	PROVIN	80 402	P5
Sous-Total P5				80 402	
TOTAL GENERAL				80 402	

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondante.

La délibération «POLLUTIONS ACCIDENTELLES WILLEFERT SAS » n°13-I-074 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

• Le dossier « pollutions accidentelles » de PGI-NORDLYS à Bailleul :

- Il est proposé de ne pas retenir ce dossier pour 2013 faute de dotation disponible.
- Un réexamen du dossier aura lieu en 2014 en fonction des disponibilités financières
- PGI NORDLYS sera informé de cette décision.

En conséquence,

La délibération propose :

Conformément à l'article 1.4 de la délibération n° 12-A-33 relative à la lutte contre la pollution

des activités économiques hors agricoles fixant les critères de priorité pour le bénéfice d'attribution des aides, le dossier PGI-NORDLYS à BAILLEUL, relatif à une opération de lutte contre les pollutions accidentelles est classé en dernier niveau de priorité.

Compte tenu de ce rang de classement et du fait que les dotations financières disponibles sur la ligne de programme X13 « lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » seront intégralement engagées en 2013 sur des dossiers de priorité supérieure, ce dossier ne peut être financé par l'Agence en 2013.

Conformément à l'article 4.3.4 de la délibération 12-A-024 relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence, le Maître d'Ouvrage sera sollicité pour savoir s'il maintient sa demande sans nouveau dépôt de dossier pour que celui-ci soit examiné en 2014 dans les mêmes conditions d'éligibilité.

Monsieur VERHAEGHE précise que l'Agence est en discussion avec PGI-Nordlys pour compléter le traitement physico-chimique que la société a actuellement car il y a un impact sur la station de Bailleuil.

Il pourrait donc y avoir un programme de travaux plus complet à l'examen prochain.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote la CPI la délibération correspondante.

***La délibération «POLLUTIONS ACCIDENTELLES
PGI-NORDLYS A BAILLEUL» n°13-I-075 est adoptée à l'unanimité par la Commission
Permanente des Interventions.***

- **Dossier d'étude de lutte contre les toxiques sur la branche « ennoblissement textile »
(Action Nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau) :**

Ce dossier d'étude se réalise en deux phases.

La délibération propose :

- que l'Agence apporte une participation financière pour l'étude lutte contre les toxiques sur la branche ennoblissement textile dans la limite d'un montant d'étude de 190 000 € et d'une participation financière de 47 500 €.
- de donner délégation au Directeur Général pour engager les opérations et établir avec la Fédération Nationale de l'Ennoblissement Textile la ou les conventions ou actes d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'intervention de l'Agence.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondante.

**La délibération «ETUDE LUTTE CONTRE LES TOXIQUES SUR LA BRANCHE
"ENNOBLISSEMENT TEXTILE"
FEDERATION ENNOBLISSEMENT TEXTILE – PARIS» n°13-I-076 est adoptée à
l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

3 - EPURATION PUBLIQUE

Monsieur VALIN présente une photo de l'inauguration de la station d'épuration de Rubempré qui a eu lieu le 26 octobre 2013. Outre Monsieur THIBAUT, Monsieur DEFLESSELLE, administrateur de l'Agence, était présent.

3.1. Situation des engagements (lignes X110, X113, X115 et X150)

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance de la CPI du 8 novembre 2013, la situation des engagements de la ligne X11 « ouvrages d'épuration des collectivités locales », de la sous ligne X150 « assistance technique des collectivités » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	Sous ligne X110*	Sous ligne X113*	Sous ligne X115*	Total ligne X11	Sous ligne X150
Dotation X^{ème} Programme (ligne X11) : ouvrages d'épuration des collectivités locales	13,55	2,50	8,90	24,95	0,400
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	5,952	0,954	8,861	15,767	0,321
Engagements proposés à la CPI du 8/11/2013, dont :	7,134			7,134	0,010
- Avance	4,011	-	-		-
- Subvention :	1,902				0,010
- Solidarité U/R :	1,221				-
Reste disponible après CPI du 8/11/2013	0,464	1,546	0,039	2,049	0,069

* X110 = ouvrages d'épuration des collectivités locales

* X113 = assainissement non collectif (Reste à engager par décision du directeur)

* X115 = gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé par les collectivités locales

* X150 = assistance technique des collectivités

Monsieur VALIN souligne que les lignes sont proches de 100% d'engagement, ce qui est très satisfaisant pour une première année de programme.

2

Dossiers présentés

3.1.1. Participations financières pour la réalisation des stations d'épuration (ligne X110) et l'assistance technique des collectivités (ligne X150)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 14 dossiers de stations d'épuration pour un montant total de participations financières de 7 133 761 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
SE01	1790200	REGIE NOREADE	Construction de la station d'épuration	VILLEREAU : Hameau d'Herbignies	451 196	P1 ferme
SE02	1792900	REGIE NOREADE	Création de l'unité de traitement par filtration sur sable	SAINT MARTIN SUR ECAILLON	31 976	P1 ferme
SE03	1926500	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	Amélioration Station d'épuration	WIMEREUX	1 708 881	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					<i>2 192 053</i>	
SE04	1777600	FLETRE	Construction de la station d'épuration	FLETRE	252 000	P2 optionnel
SE05	1791100	HERMAVILLE	Construction d'un filtre planté de roseaux	HERMAVILLE	316 200	P2 optionnel
SE06	1923300	REGIE NOREADE	Station d'épuration	LE RONSSOY	610 680	P2 optionnel
SE07	1926700	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Mise en place de l'autosurveillance sur la station d'épuration	LAPUGNOY	31 185	P2 optionnel
<i>Sous-Total P2 optionnel</i>					<i>1 210 065</i>	
SE08	1476200	REGIE NOREADE	Construction de la Station d'Epuration	MERCK SAINT LIEVIN	756 000	P3 optionnel
SE09	1775500	REGIE NOREADE	Création d'un lagunage naturel	DURY	234 928	P3 optionnel
SE10	1790100	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES	Construction de la station d'épuration intercommunale	QUERNES	892 177	P3 optionnel
SE11	1790300	REGIE NOREADE	Construction d'une station d'épuration	BOIRY NOTRE DAME	287 285	P3 optionnel
SE12	1790400	REGIE NOREADE	Construction de la station d'épuration par lagunage naturel	FLOURSIES	73 073	P3 optionnel
SE13	1807100	AILLY LE HAUT CLOCHER	Construction d'une station d'épuration	AILLY LE HAUT CLOCHER	384 000	P3 optionnel
SE14	1777100	REGIE NOREADE	Unité centralisée de traitement et de stockage des boues de différentes stations d'épuration	AVESNES SUR HELPE : site de la station d'épuration	1 104 180	P3 optionnel
<i>Sous-Total P3 optionnel</i>					<i>3 731 643</i>	
TOTAL GENERAL					7 133 761	

Monsieur LEMAIRE présente en particulier le dossier n° 1926500 de la Comm d'agglo du Boulonnais pour la station d'épuration de Wimereux.

Débats :

Monsieur LEMAY demande si une partie de l'ancienne station est récupérée dans le cadre du projet de la Step de Wimereux.

Monsieur LEMAIRE explique que la partie de la station de 14 000 Equivalents/Habitant est maintenue en fonctionnement.

Les travaux consistent à compléter cette station en mettant en place une deuxième file augmentant la capacité nominale.

Monsieur KARPINSKI présente en particulier le dossier n°1777100 Régie Noréade d'unité centralisée de traitement et de stockage des boues de différentes stations d'épuration.

Débats :

Monsieur LEMAY note l'intérêt du dossier qui vise à récupérer les boues en un seul endroit.

Il identifie le point négatif du transport des boues.

Monsieur PREVOST précise que le dossier fait l'objet non pas de négociations mais d'échanges entre les services de Police de l'Eau et Noréade.

Le principe du dossier est validé par les services de Police de l'Eau.

La partie « déplacements par camions » fait partie des points revus dans le cadre de la mise au point du dossier.

Monsieur DIDIO demande quelle concentration représente les boues liquides transportées.

Monsieur KARPINSKI explique que ces boues sont généralement épaissies, de l'ordre de 60 g/litre, soit 94% d'eau et 6% de matière. Ces boues sont stockées pour une durée d'1 à 3 mois.

La capacité sur site est suffisante pour amener ces boues sur la station d'épuration principale.

L'intérêt d'une localisation de la station sur Avesnes-sur-Helpe est lié au fait que les abattoirs Bigard se sont délocalisés sur Feignies. La station dispose d'une capacité de traitement des eaux adaptée à ce genre de traitement.

Monsieur KARPINSKI confirme qu'il existe des allers et retours entre Noréade, les services de Police de l'Eau, les SATEGE et l'Agence depuis plus de 6 mois sur ce dossier.

Monsieur DIDIO évoque la stratégie de regroupement. Il souligne que la centralisation a son sens. Il remarque cependant que beaucoup de stations sont proches d'EPCI qui n'appartiennent pas forcément à Noréade comme l'agglomération de Maubeuge qui a également des capacités de traitement de boues.

Il se demande s'il n'était pas envisageable de conventionner avec l'agglomération de Maubeuge pour éviter des investissements aussi importants qui auraient pu être optimisés d'un point de vue global en terme d'argent public.

Monsieur KARPINSKI explique que les allers et retours depuis 6 mois concernaient essentiellement l'aspect responsabilité. La dérogation est possible dans la mesure où il y a un seul maître d'ouvrage sur le traitement des boues.

Monsieur THIBAULT précise que la doctrine a pour principe : pas de mélange de boues et simplification en terme de recherche de responsabilité en cas de problème. Un seul maître d'ouvrage est donc important pour la Police de l'Eau.

Monsieur PREVOST explique que la doctrine bassin n'interdit pas qu'il y ait des regroupements de maîtres d'ouvrages mais précise qu'il ne doit y avoir qu'un seul maître d'ouvrage qui serait responsable du final. Noréade peut très bien accueillir des boues d'autres maîtres d'ouvrages, par contre il sera le seul responsable. Il s'agit d'une question de responsabilité et de pérennité de la filière d'épandage de boues, enjeu national.

Monsieur DIDIO fait remarquer que la problématique de responsabilité de traitement de déchets est identique dans l'apport de matières extérieures sur une station d'épuration.

Monsieur PREVOST précise que l'apport d'autres matières en station d'épuration fait l'objet d'un agrément (encadrement et normes par la réglementation). Il donne l'exemple des vidangeurs.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 14 dossiers de stations d'épuration.

**La délibération «STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES»
n°13-I-077 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

● 2 dossiers d'assistance technique pour un montant total de participations financières de 10 000 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
ATD1	1752801	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Mission d'assistance technique Assainissement Collectif - Département de la Somme : complément financier pour prise en compte de 3 ouvrages supplémentaires éligibles, à raison de 5 000 € par ouvrage	Ault, Ailly sur Noye et Saint Ouen	7 500	
ATD2	1759001	DEPARTEMENT DU NORD	Mission d'assistance technique Assainissement Collectif - Département du Nord : complément financier pour prise en compte de 1 ouvrage supplémentaire éligible, à raison de 5 000 € par ouvrage	Marcoing	2 500	
TOTAL GENERAL					10 000	

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 2 dossiers « Assistance technique aux collectivités ».

**La délibération «ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES»
n°13-I-078 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

3.2. Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124)

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance de la CPI du 8 novembre 2013, la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	sous ligne X120*	Sous ligne X122*	Sous ligne X123*	Sous ligne X124*	Total ligne X12
Dotation X^{ème} Programme (ligne X12) : réseaux d'assainissement des collectivités locales	17,341	10,568	8,886	2,105	38,90
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	13,321	7,732	3,615	2,105	26,773
Engagements proposés à la CPI du 8/11/2013, dont :	4,020	2,836			
- Avance	2,075	1,177	-	-	
- Avance convertible	0	0,245			
- Subvention :	1,138	0,971			
- Solidarité U/R :	0,807	0,443			
Reste disponible après CPI du 8/11/2013	0	0	5,271	0	5,271

* X120 = création réseaux d'assainissement

* X122 = réhabilitation réseaux d'assainissement

* X123 = raccordement aux réseaux publics de collecte

* X124 = réseaux d'eaux pluviales

Concernant la ligne X123 « raccordement aux réseaux publics de collecte », il est proposé de donner délégation au Directeur pour engager en 2013 et tout début 2014 l'ensemble des opérations prévues.

• Proposition d'engagement de dossiers suivant l'ordre de priorité suivant :

1) dossiers optionnels identifiés **comme prioritaires** (tranches de travaux liés à des opérations fermes reprises dans les PPC ou de travaux déjà engagés, ou liés techniquement à d'autres opérations déjà engagées (bassin, autres tranches de réseaux) pour un montant de 1,622 M€ :

- 9 dossiers pour 1 PF de **1,440 M€** (ligne X120 : création de réseaux)
- 2 dossiers pour 1 PF de **0,182 M€** (ligne X122 : réhabilitation de réseaux)

2) **autres dossiers optionnels** classés en fonction des priorités P1, P2 et P3 du zonage des priorités d'intervention :

- * priorité P 1 : 6 dossiers pour 1 PF de **0,384 M€** (X122)
- * priorité P2 : 7 dossiers pour 1 PF de **1,013 M€** (X120)
- 3 dossiers pour 1 PF de **0,267 M€** (X122)
- * priorité P3 : 12 dossiers pour 1 PF de **1,305 M€** (X120).

► **soit au total 39 dossiers présentés pour décision CPI et délégation au Directeur Général pour engagement selon dotation disponible en 2013 ou début 2014 le cas échéant.**

Ce principe permettra d'atteindre les 100% d'engagement de la ligne.

Dossiers présentés

3.2.1. Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 27 dossiers fermes de création de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 4 019 910 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RSN01	1771400	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	Réseau extension	HASPRES : Le Hameau Fleury	50 400	P1 ferme
RSN02	1779500	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension (programme courée)	SECLIN : Avenue G. Duriez	47 610	P1 ferme
RSN03	1910700	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Réseaux d'assainissement sous vide (HLL)	HAMEL et LECLUSE	968 400	P1 ferme
RSN04	1918700	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Extension du réseau en séparatif (PPR champ captant d'eau potable)	AVION : Cité des Cosmonautes	105 300	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					<i>1 171 710</i>	
RSN05	1772800	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	HALLENNES LES HAUBOURDIN : Rue Marie Madeleine Dupuis	84 000	P2 ferme
RSN06	1773000	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	MARCO EN BAROEUL : Rue d'Orchies	38 400	P2 ferme
RSN07	1773100	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	LOMME : Rue de Pérenchies	45 600	P2 ferme
RSN08	1773400	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	HALLUIN : Chemins d'Eau, du Pellegrin, du Nouveau Monde et Route de Linselles	259 200	P2 ferme
RSN09	1774900	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réseau Transfert	HAISNES : Impasse de la Route de Béthune et de Lens (1ère partie)	60 000	P2 ferme
RSN10	1780300	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau de transfert	QUESNOY SUR DEULE : Rues de Lille (2ème partie), du Chêne et Clémenceau	188 000	P2 ferme
RSN11	1780700	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	BONDUES : Pavé des Bois Blancs	36 000	P2 ferme

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (C)	Priorité
RSN12	1781400	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension (programme courée)	WASQUEHAL : Impasse Tiberghien	31 200	P2 ferme
RSN13	1789300	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	GRUSON : Lotissement Pierrois	36 300	P2 ferme
RSN14	1789700	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Extension	WARNETON : Routes de Deûlémont, du Quesnoy et du Chemin du Fond de l'Eau	145 200	P2 ferme
RSN15	1896700	SI DES EAUX REGION BONNINGUES LES CALAIS	Extension de collecte	NIELLES LES CALAIS : Rue du pont de Nielles (secteur 19)	89 100	P2 ferme
RSN16	1910900	FLETRE	Réseau de Transfert vers la station d'épuration	FLETRE : Route de Strazeele	154 000	P2 ferme
RSN17	1911400	HERMAVILLE	Extension de collecte	HERMAVILLE : rue d'Arras	155 100	P2 ferme
RSN18	1918800	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	Extension du réseau en séparatif (PPR champ captant d'eau potable)	WINGLES : Base Nautique	46 800	P2 ferme
RSN19	1928100	SIVOM CANTONS BOURBOURG GRAVELINES	Extension de collecte	HOLQUE : Route de Bourbourg (RD1) (2ème partie)	39 600	P2 ferme
<i>Sous-Total P2 ferme</i>					1 408 500	
RSN20	1766200	REGIE NOREADE	OTEU vers la station de Merck Saint Liévin	SAINT MARTIN D'HARDINGHEM	137 500	P3 ferme
RSN21	1783900	REGIE NOREADE	Extension des réseaux de collecte	FAUQUEMBERGUES : Secteur de la Place	209 000	P3 ferme
RSN22	1784000	REGIE NOREADE	Extension des réseaux d'assainissement	SAINT MARTIN D'HARDINGHEM : Rues des Frênes, des Moulins et du Marais	135 300	P3 ferme
RSN23	1889000	SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE	Mise en place d'un ouvrage de transfert des eaux usées entre la station actuelle de Plachy Buyon et les nouveaux ouvrages de traitement du SITE	PLACHY BUYON	127 800	P3 ferme
RSN24	1890900	SI ASSAINISSEMENT VALLEE DE LA SELLE	Réalisation de la première tranche d'extension de collecte des eaux usées à Plachy Buyon	PLACHY BUYON : place de Conty (dite de petit Plachy), rue et impasse de la Gare, rue du Pont, rue de Creuse, rue de la Fontaine et allée de l'Ecce Homo	259 200	P3 ferme
RSN25	1895500	ALLENAY	Extension de la collecte des eaux usées à Allenay (1ère tranche)	ALLENAY : rues d'Ault (partie 1), chemin de Ponts et rue Journal Orphée	151 800	P3 ferme
RSN26	1900300	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HESDINOIS	Réalisation de travaux d'extension de réseaux de collecte	LE QUESNOY EN ARTOIS : Rues d'en-bas, de St Georges, d'Auxi, Christine et ruelle du Levant	211 200	P3 ferme
RSN27	1910000	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Réseau Extension collecte	TANGRY : Rues de St Omer (2ème partie), Meurisse, du Diefs et de la Chapelle	207 900	P3 ferme
<i>Sous-Total P3 ferme</i>					1 439 700	
TOTAL GENERAL					4 019 910	

2

Monsieur KARPINSKI présente en particulier le dossier n°1910700 de la Communauté d'Agglomération du Douaisis lié à l'assainissement d'Habitats Légers de Loisirs sur Hamel et Lécluse.

Débats :

Monsieur DELABIE demande ce que les 2 200 parcelles non régularisables vont devenir.

Monsieur KARPINSKI explique qu'en terme d'assainissement une priorisation a été faite par rapport au pérennisable : la CAD a ainsi choisi de commencer les travaux sur les parcelles définies comme pérennisables en rapport à différents critères (critères sociaux, environnementaux...).

Les autres HLL considérés comme non pérennisables ont commencé à être détruits.

Monsieur JOURDAN précise que la charte d'engagement partenariale comprend parmi ses options la réhabilitation de parcelles sur lesquelles existent des HLL.

Les communes de Lecluse et d'Arleux ont déjà été accompagnées par l'Agence sur des projets de ce type.

La délibération d'intervention Xème Programme de l'Agence intègre la possibilité d'accompagner ces collectivités à porter des maîtrises d'ouvrages de résorption d'Habitats Légers de Loisirs.

D'autres structures vont également se porter maîtres d'ouvrages sur ces types de projets (comme le Conservatoire du Littoral, hors CAD).

Monsieur KARPINSKI confirme à **Monsieur DIDIO** que les réseaux d'assainissements sous vide proposés seront raccordés aux réseaux d'assainissement de l'unité d'Arleux.

Monsieur DIDIO demande des précisions sur la structuration de ces réseaux sous vide.

Monsieur KARPINSKI explique qu'il ne dispose pas des plans à cet instant mais précise qu'une première tranche a été réalisée en ramifié sous pression.

Il s'agit d'un appel d'offres sur conception / réalisation.

La deuxième tranche de travaux a été retenue en réseaux sous vide, ce qui est plus complexe à exploiter qu'un réseau ramifié.

Monsieur RAOULT fait remarquer que par ce projet, on officialise les HLL (campements individuels provisoires créés au fil des décennies).

Monsieur THIBAUT précise qu'il s'agit d'une proportion de 269 HLL sur 2670.

Il explique que le terme de HLL englobe des structures très différentes allant des caravanes aux petites maisons. L'étude de diagnostic et de devenir du parc des HLL menée en 2006 a consisté à distinguer ces différents types de structures, c'est-à-dire les vraies petites maisons qui pouvaient être conservées avec mise en place d'un réseau d'assainissement, et le reste qui a vocation à être détruit.

Le dossier est mené intelligemment. La majorité des HLL sera détruit. La situation ne peut pas rester telle quelle au vu de l'état de la Sensée.

Monsieur BRACQ demande que représente le coût d'un branchement pour un HLL.

Monsieur KARPINSKI explique que 269 branchements d'HLL sont prévus dans le cadre du dossier

pour un coût de 1 859 000 €, soit environ 7000 € le branchement et un plafonnement de coût à 6000 € pour l'Agence.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 27 dossiers fermes « création de réseaux d'assainissement ».

***La délibération «RESEAUX D ASSAINISSEMENT»
n°13-I-079 est adoptée
par la Commission Permanente des Interventions
avec 1 abstention de Mr BRACQ sur le dossier n°1910700 (HLL CAD).***

• 28 dossiers optionnels de création de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 3 759 055 €, pour décision technique et délégation au Directeur Général pour engagement sur dotation 2013 ou 2014.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RNS28	1798000	FERQUES	Travaux d'extension de réseaux de collecte	FERQUES : Rue Elysée Clais (1ère partie)	36 000	P1 optionnel
RNS29	1925700	DESVRES	Extension des réseaux de collecte	DESVRES : Rue du stade, rue des rosiers	85 500	P1 optionnel
RNS30	1927700	FERQUES	Réalisation de l'ouvrage de transfert des eaux usées	FERQUES : liaison Hameau d'Elinghen	97 800	P1 optionnel
RNS31	1931100	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Mise en conformité de la collecte par pose de branchements en domaine public.	SAINT QUENTIN - Quartier Cépy Quinault : rues d'Armentières, de Douai, Saint omer, Valenciennes, Tourcoing, Arras, Lille, Dunkerque, Calais, Boulogne et Maubeuge	168 750	P1 optionnel
RNS32	1896000	HOMBLEUX	Deuxième partie de la quatrième et dernière tranche d'extension de la collecte	HOMBLEUX Bourg (rue de Nesle - RD 930) et hameau de Bacquencourt : rue Briam	46 200	P2 optionnel
RNS33	1920400	REGIE NOREADE	Extension de réseau en séparatif	LAVENTIES : Rues de la Gare, des Clinques, Delphin Chavatte (1ère partie), du Hem (1ère partie) et raccordement du lotissement les Fauvettes	499 200	P2 optionnel
RNS34	1753101	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	Dernière tranche de travaux (suite et fin) d'extension de collecte des eaux usées de Heilly	HEILLY : Rues des pauvres, Cava, Bordevillers, Neuve, du Château, Baudelocque, du Moulin et impasse Sainte Anne	79 200	P3 optionnel
RNS35	1793100	SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT - VAUDRICOURT	Extension de la collecte sur la commune de SAINT BLIMONT	SAINT BLIMONT : rues des Ecoles, du 8 mai 1945 et impasse d'Ycre	191 400	P3 optionnel
RNS36	1891400	SI ASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME	Ouvrages de transfert des eaux usées de Liercourt vers Pont Rémy	LIERCOURT	236 500	P3 optionnel
<i>Sous-Total optionnels prioritaires</i>					<i>1 440 550</i>	
RNS37	1920600	REGIE NOREADE	Extension du réseau en séparatif	GOMMENIES : Rue du Grand Sart (2ème partie)	135 300	P2 optionnel
RNS38	1920700	REGIE NOREADE	Extension de la collecte en séparatif	BONY : Rues de l'Abbaye, Macquincourt et du Château d'eau	108 900	P2 optionnel
RNS39	1921500	TILLOY LES HERMAVILLE	Extension de collecte	TILLOY LES HERMAVILLE - Rue de l'Eglise	79 200	P2 optionnel
RNS40	1921700	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE DES VALLEES	Extension de collecte	HAUTE AVESNES - Rue de la Place	39 600	P2 optionnel
RNS41	1922000	REGIE NOREADE	Extension du réseau de collecte	LA FLAMENGRIE : Rues de l'Eglise, du Rivage, du Vieux Chemin, des Toubaqueux, Balette, Haute et de la Perche	240 900	P2 optionnel
RNS42	1923900	REGIE NOREADE	Extension de collecte	CORBEHEM - Rue de Gouy (1ère partie)	134 400	P2 optionnel
RNS43	1932900	REGIE NOREADE	Création d'un réseau de transfert des eaux usées	HARGICOURT: Ouvrage de transfert vers Le Ronsoy	275 000	P2 optionnel
<i>Sous-Total P2 optionnel</i>					<i>1 013 300</i>	

12

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (C)	Priorité
RNS44	1748101	HERISSART	Fin de l'extension de la collecte des eaux usées	HERISSART : Rues de la Savonnière (partie 2), de la ruelle, de la Sablière, de la Valette et chemin blanc	82 500	P3 optionnel
RNS45	1890000	AILLY LE HAUT CLOCHER	Ouvrage de transfert des eaux usées	AILLY LE HAUT CLOCHER	38 500	P3 optionnel
RNS46	1890200	AILLY LE HAUT CLOCHER	Travaux d'extension de collecte des eaux usées : 1ère tranche	AILLY LE HAUT CLOCHER: Rue de la Poste (partie 1) et chemin du pré Pillard	122 100	P3 optionnel
RNS47	1890700	AVELUY	Création d'un second OTEU entre Aveluy et Albert	AVELUY	93 555	P3 optionnel
RNS48	1891600	SI D EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE FIEFFES MONTRELET BONNEVILLE	Extension de collecte des eaux usées	BONNEVILLE: Rues de Fieffes et de Wagnies (partie 1)	99 000	P3 optionnel
RNS49	1921900	REGIE NOREADE	Extension du réseau de collecte des eaux usées	AVROULT : Rue du Hamel, Route d'Ouve et Place du Hamel	108 900	P3 optionnel
RNS50	1922500	REGIE NOREADE	Extension de réseau de collecte	NAUROY : Rues l'Epine et du Chemin de Riqueval	56 100	P3 optionnel
RNS51	1924000	REGIE NOREADE	Extension de collecte	BOIRY NOTRE DAME - Rues Verte, Madelot, de Saily et d'Arras	242 000	P3 optionnel
RNS52	1924100	REGIE NOREADE	Emissaire terminal et poste de refoulement	BOIRY NOTRE DAME - Emissaire terminal vers la step	104 500	P3 optionnel
RNS53	1926200	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERNOIS	Branchements sous domaine public (complément à la convention n°14756)	LA THIEULOYE	41 250	P3 optionnel
RNS54	1932800	SI ASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME	Extension de collecte	LIERCOURT : Rues du Marais, du Pré Lecomte (1) et route de Paris	181 500	P3 optionnel
RNS55	1933200	SIAEP DU DOULLENNAIS	Extension de collecte	AUTHIEULE : Route de Doullens, d'Amplier, du Château et de l'Eglise	135 300	P3 optionnel
Sous-Total P3 optionnel					1 305 205	
TOTAL GENERAL					3 759 055	

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 28 dossiers optionnels « création de réseaux d'assainissement ».

***La délibération «RESEAUX D ASSAINISSEMENT»
n°13-I-080 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

3.2.2. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 20 dossiers fermes de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 2 836 265 €.

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (C)	Priorité
RSA01	1772000	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	Amélioration des réseaux eaux usées	NOYELLES SUR SELLE : Reprise des effluents de Noyelles sur Selle vers le PR Vivier	208 800	P1 ferme
RSA02	1778600	REGIE NOREADE	Réseau Amélioration	LE QUESNOY : Cité des Tilleuls, Lycée CFPA et terrain de sport	62 100	P1 ferme
RSA03	1895200	SICOM ASSAINISSEMENT REGION PONT DE BRIQUES	Réalisation de travaux d'élimination des eaux claires parasites	SAINT LEONARD : Secteur Domaine du Moulin et rue B.Crouy	137 700	P1 ferme
RSA04	1895400	SICOM ASSAINISSEMENT REGION PONT DE BRIQUES	Réalisation des travaux d'élimination des eaux claires parasites	SAINT ETIENNE AU MONT : Rue Paul Doumer	67 500	P1 ferme
RSA05	1896100	SICOM ASSAINISSEMENT BASSIN WIMEREUX	Réalisation des travaux de réhabilitation de réseaux	WIMEREUX : Rue Jean Moulin	130 950	P1 ferme
RSA06	1926000	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	SAINT QUENTIN : Quartier de Neuville - rue Jacques Blanchot (tranche 1): raquettes 3, 4 et 5	76 950	P1 ferme
<i>Sous-Total P1 ferme</i>					684 000	
RSA07	1769200	SIA TRITH THIANT PROUVY	Réseau Amélioration	TRITH SAINT LEGER : Résidence de la Clouterie	88 800	P2 ferme
RSA08	1772500	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude diagnostique, schéma directeur et mise en oeuvre du diagnostic permanent de l'Agglomération	FACHES THUMESNIL	160 000	P2 ferme
RSA09	1772900	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	WICRES : Allée Clairefontaine	72 600	P2 ferme
RSA10	1780500	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	FRETIN : Rue Gambetta	110 400	P2 ferme
RSA11	1780600	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	LILLE : Rue de Trévisse	44 800	P2 ferme
RSA12	1780800	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	HELLEMMES : Quartier de l'Epine (Phase 1)	115 200	P2 ferme

N° fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RSA13	1785100	SICOM ASSAINISSEMENT EVACUATION DES EAUX	Réseau Amélioration (Cette opération est liée à la convention n° 14513)	DENAIN : Faubourg Duchateau (2ème partie) (Rue Jean Zay (Pavillons Provence, Languedoc, Roussillon, Savoie) et Boulevard Anatole France (Pavillons Guyenne, Gascogne, Béarn, Saintonge, Orléanais)	94 680	P2 ferme
RSA14	1789600	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Réseau Amélioration	WATTRELOS : Friche Pcuk	69 600	P2 ferme
RSA15	1906900	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	Mise en place de l'autosurveillance des réseaux ; mise en oeuvre d'un point complémentaire	PETITE FORET	36 728	P2 ferme
RSA16	1911300	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	Restructuration des Réseaux de transfert des eaux usées de temps de pluie vers la station d'épuration	AUBRY DU HAINAUT	589 050	P2 ferme
RSA17	1913400	VILLERS EN CAUCHIES	Réseau Amélioration	VILLERS EN CAUCHY : Rues de Verdun, de Saulzoir et Joliot Curie	327 107	P2 ferme
RSA18	1921400	SI D'ASSAINISSEMENT VALLEE CLASTROISE	Travaux d'amélioration des réseaux existants rue de la Fontaine et du Petit Détroit à Flavy le Martel.	FLAVY LE MARTEL: Rue de la Fontaine et du Petit Détroit	247 500	P2 ferme
<i>Sous-Total P2 ferme</i>					1 956 465	
RSA19	1921300	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réalisation de travaux d'amélioration de réseaux.	HELFAUT : Rue Noire.	30 800	P3 ferme
RSA20	1928200	FORT MAHON PLAGE	Amélioration des réseaux	FORT MAHON PLAGE : Route de Berck	165 000	P3 ferme
<i>Sous-Total P3 ferme</i>					195 800	
TOTAL GENERAL					2 836 265	

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 20 dossiers fermes « réhabilitation des réseaux d'assainissement ».

**La délibération «REHABILITATION RESEAUX D ASSAINISSEMENT»
n°13-I-081 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

• 11 dossiers optionnels de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 833 751 €, pour décision technique et délégation au Directeur Général pour engagement sur dotation 2013 ou 2014.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RSA21	1798200	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTREUILLOIS	Amélioration du transfert des eaux par temps de pluie	MONTREUIL : Secteur DO Boulogne	94 050	P1 optionnel
RSA22	1751901	BRAY SUR SOMME	Travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées unitaire du centre bourg (tranche 2 : 2013)	BRAY SUR SOMME : Rues de Béthisy, du Chevalier de la Barre, de la Laie des carrières, du Castel, des Alloires, Pierre Curie et du Général Leclerc	87 670	P3 optionnel
<i>Sous-Total optionnels prioritaires</i>					181 720	
RSA23	1933800	SIVOM DE LA REGION D'ETAPLES	Réhabilitation du réseau Eaux usées	CUCQ : Boulevard Labrasse (2ème partie) et antennes (Rue de Londres, du marché et avenue de Paris)	36 000	P1 optionnel
RSA24	1934200	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	ROUVROY : Rues des Près et des Bosquets	93 000	P1 optionnel
RSA25	1934400	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réhabilitation amélioration	DUNKERQUE : Rue du Général de Gaulle (de la route de Fort-Mardyck à la rue Deconinck)(Secteur Fort Mardyck)	39 510	P1 optionnel
RSA26	1934600	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Reseau amélioration	DUNKERQUE : Rue Sébastien et place Castagnier	72 900	P1 optionnel
RSA27	1935000	BOULOGNE SUR MER	Rehabilitation de réseaux	BOULOGNE SUR MER: Rue du puits d'Amour	67 770	P1 optionnel
RSA28	1935100	BOULOGNE SUR MER	Rehabilitation de réseaux	BOULOGNE SUR MER : Rue Copernic, Henriville	75 285	P1 optionnel
<i>Sous-Total P1 optionnel</i>					384 465	
RSA29	1922900	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ARTOIS	Réhabilitation d'un réseau de collecte des eaux usées	AUCHEL : Val Fleuri	37 966	P2 optionnel
RSA30	1923600	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	Réseau réhabilitation	AULNOYE AYMERIES : Rue de l'Hôtel de Ville	160 800	P2 optionnel
RSA31	1934500	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Réseau amélioration	BRAY-DUNES : Rue des alouettes et des cigognes	68 800	P2 optionnel
<i>Sous-Total P2 optionnel</i>					267 566	
TOTAL GENERAL					833 751	

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 11 dossiers optionnels « réhabilitation des réseaux d'assainissement ».

**La délibération «REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT»
n°13-I-082 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

4 - EAU POTABLE

Monsieur VALIN évoque sous forme d'illustrations photos l'inauguration de l'usine de traitement d'eau potable de Vicq du 17 octobre 2013 (avec la présence de Mr THIBAUT et de Mr DIDIO administrateur de l'Agence) et la visite du chantier autoroute de l'eau de NOREADE du 8 octobre 2013.

4.1 Situation des engagements (lignes X21, X23 et X25)

Monsieur VALIN, en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPI du 8 novembre 2013, présente la situation des engagements des lignes X21 « économies d'eau », X23 « protection de la ressource en eau » et X25 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la CPI.

I - POINT SUR LES LIGNES X21 (ECONOMIES D'EAU) ET X25 (ALIMENTATION EN EAU POTABLE)

Les dotations étant consommées sur ces 2 lignes, aucun dossier n'est présenté à la présente Commission Permanente des Interventions.

II - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE X23)

A) SITUATION (EN M€) AU 18/10/2013

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	sous ligne X230*	Sous ligne X231*	Sous ligne X232*	Sous ligne X233*	Total ligne X23
Dotation X ^{ème} Programme (ligne X23) : protection de la ressource	0,684	0,100	0,150	0,466	1,400
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	0,505	-	0,058	0,390	0,953

Engagements proposés à la CPI du 08/11/2013 : - Subvention	0,089	-	-	0,037	0,126
Reste disponible après CPI du 08/11/2013	0,090	0,100	0,092	0,039	0,321

- * X230 = ressource eaux souterraines
- * X231 = ressource eaux superficielles
- * X232 = acquisitions foncières pour protection de la ressource
- * X233 = études et animation pour les ORQUE

B) POINT SUR LA LIGNE X23

2 dossiers sont proposés à la présente Commission Permanente des Interventions pour un montant total de 0,089 M€ sur la sous-ligne X230 (ressources en eaux souterraines) ainsi qu'un dossier ORQUE sur la sous-ligne X233 pour un montant de 0,037 M€.

Après décision de la Commission, la dotation disponible sera de 0,321 M€ et permettra d'engager des dossiers inférieurs à 30 000 € sur décision du Directeur Général.

Dossiers présentés

4.2 – Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X 230)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 2 dossiers de protection de la ressource en eaux souterraines pour un montant total de participations financières de 88 886 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
PRE01	1932000	SIVU D EAU DU BOIS MACHY	Remblaiement d'un forage	Campagne-les-Hesdin	49 000	DUP
PRE02	1933500	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	Travaux de mise en conformité avec la DUP	Nesles	39 886	DUP
TOTAL GENERAL					88 886	

Madame VALLÉE présente les deux dossiers de protection de la ressource en eau.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers présentés.

**La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES»
n°13-I-083 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions**

4.3 – Participations financières aux études et animations des ORQUE (ligne X233)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier d'études et animations pour les ORQUE pour un montant total de participation financière de 36 750 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
EA001	1931800	COMMUNE DE BERCK	Animation ORQUE Airon St Vaast pendant 3 ans à mi-temps	Airon-Saint Vaast	36 750	ORQUE
TOTAL GENERAL					36 750	

Madame VALLÉE présente le dossier d'animation de l'ORQUE d'Airon Saint Vaast

Débats :

Monsieur THEROUANNE souligne l'importance d'avancer sur la qualité de l'eau sur Berck. Il précise que cela fait plus de 15 ans que la reconquête de la qualité de l'eau est une préoccupation sur ce secteur.

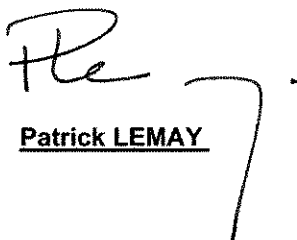
Une inspection menée par l'ARS a permis de découvrir qu'une maison sans assainissement était encore toute proche du captage grenelle.

Monsieur LEMAY soumet le dossier au vote de la CPI.

**La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE»
n°13-I-084 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h11.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**


Olivier THIBAUT